

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 septembre 2009

ORGANISATION ET RÉGULATION DES TRANSPORTS FERROVIAIRES - (n° 1788)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 80

présenté par

M. Bono, M. Chanteguet, M. Brottes, M. Gaubert, M. Lesterlin, M. Pérat, Mme Coutelle,  
M. Jibrayel, Mme Langlade, M. Cuvillier, M. Tourtelier, Mme Lepetit, Mme Touraine,  
M. Vauzelle, M. Plisson, Mme Pérol-Dumont, M. Duron, M. Pupponi, Mme Massat,  
Mme Le Loch, M. Grellier, Mme Erhel, Mme Got, Mme Lignières-Cassou,  
Mme Quéré, Mme Marcel  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 10**

À l'alinéa 1, après le mot :

« professionnelle »,

insérer les mots :

« ou syndicale représentative des salariés du secteur ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.